

# Pour comprendre les demandes de la CTROC

## Sommaire :

- Explications historiques des revendications de la CTROC (p. 1)
- Description des actions de la CTROC au cours de la dernière année (p. 4)
- Description des travaux administratifs de MSSS auxquels la CTROC participe (p. 4)
- Ce qu'il va se passer dans les régions dans les prochains mois (p. 5)
- Explications sur les avantages de contribuer au régime de retraite pour le communautaire (p. 8)

## Dans ce numéro :

|  |   |
|--|---|
| À la CTROC, au cours de la dernière année                        | 4 |
| Bref compte rendu des travaux administratifs avec le MSSS        | 4 |
| Dans les régions   | 5 |
| Pourquoi un régime de retraite pour les groupes communautaires ? | 8 |

## Mise en contexte des revendications

### Petit historique.

Depuis 1970, le gouvernement du Québec soutient financièrement les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux par le biais du « programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ». Du coup, l'État québécois démontre sa reconnaissance de la contribution de l'action communautaire dans le domaine de la santé et des services sociaux, en appuyant financièrement la mission des groupes tout en respectant leur autonomie. Il prend près de 20 ans pour poursuivre ce processus de reconnaissance

du mouvement communautaire.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1993, l'Assemblée nationale du Québec adopte la Loi sur les services de santé et les services sociaux (Loi 120). Pour la première fois, le gouvernement reconnaît officiellement, dans un cadre législatif, l'existence d'organismes mis sur pied librement par des citoyenNEs dans le but d'agir sur leurs conditions de vie et de santé. La Loi 120 permet une reconnaissance plus structurante de l'autonomie des groupes communautaires, car elle est maintenant législative.

De plus, la Loi 120 intro-



duit une « régionalisation » des structures administratives basées sur l'implication des communautés régionales dans l'identification des besoins et des services à offrir à

(Suite page 3)

## Le mot du coordonnateur

## La CTROC : Un défi stimulant

Six mois déjà que je me suis joints à la Coalition! C'est à peine le temps nécessaire pour commencer par entamer un début fort préliminaire d'introduction à la compréhension du travail de coordination à la Coalition des TROC. Les multiples dossiers, les maints comités aux travaux relativement dispara-

tes, les seize régions aux réalités et intérêts différents, les nombreux leaders communautaires aux personnalités bigarrées, l'immense complexité de l'univers étatique de la santé et des services sociaux, l'extrême versatilité obligée pour réussir aussi bien à discuter avec des fonctionnaires consciencieux de

leurs responsabilités qu'à revendiquer auprès de politiciens fuyants ou bien qu'à rigoureusement réagir publiquement à une actualité inquiétante, l'incontournable souplesse indispensable pour réaliser l'organisation de rencontre nationale en même temps que la production

(Suite page 2)

## La CTROC : Un défi stimulant (suite...)

(Suite de la page 1)

d'outil de communication ou de visibilité et l'essentielle humilité pour ne pas devenir dépressif devant toutes ces difficultés ne sont que l'horizon des défis qu'imposent les fonctions de coordination à la CTROC. Et c'est sans compter l'adaptation que nécessite le travail à domicile... En voilà un poste stimulant! On ne peut prétendre avoir fait le tour du jardin après une trop courte année.

**« À grands coups de pied dans le postérieur du confort et de l'indifférence institués, les structures aux fondements extrêmement démocratiques laissent place au pouvoir régénérateur de l'autogestion créatrice. »**

Depuis mon arrivée, mon énergie fut mise essentiellement au redémarrage des outils de communication de la CTROC. La création des « brèves communautaires », la construction d'une page WEB, la publication de quatre communiqués de presse (dont un en conférence de presse) et la parution de ce premier exemplaire de « ma » mouture du bulletin de liaison sont de

mon premier bilan.

Les travaux ne se limitent pas à cette logistique communicationnelle. En effet, la coordination des activités des différents comités et délégations occupe une partie importante de mes tâches. S'assurer que les rencontres ont lieu régulièrement, que tous les membres possèdent les informations nécessaires pour l'atteinte des objectifs, transmettre les résultats à l'ensemble des membres de la CTROC et, avant tout, comprendre les enjeux impliqués dans chacune des actions accaparent une part substantiel de l'emploi du temps du coordonnateur.

Néanmoins la charge de travail relativement élevée, la plus grande difficulté réside dans l'adaptation au mode coalitif dans l'organisation du travail. Ce modèle de partage des responsabilités exécutives (entre les membres et la coordination) m'a imposé une redéfinition de mon rapport au travail, à sa division sociale et à ses objectifs. Bien que ce mode soit plus conforme à mes valeurs de démocratie et d'empowerment, il demeure une forme plutôt inhabituelle de gestion de projets et d'organisme. Il a impliqué (et implique encore) que je revoie la culture de gestion taylorienne qui nous traverse tous dans nos société pro-

grammée à la lumière de l'autogestion. Concrètement, l'autogestion au quotidien, accompagnée de la complexité des dossiers et des champs d'intervention de la CTROC, m'obligent à diminuer les exigences que je m'impose, à réduire les objectifs espérés de mes actions et à assumer mon inexpérience et incompetence relative en de nombreux domaines.

Habitué comme universitaire et comme conseiller en développement communautaire à détenir l'« expertise » suffisante pour me sentir confortable aussi bien en public qu'à l'interne, accoutumer comme directeur à gérer plus ou moins autoritairement l'organisation, le mode coalitif et les difficultés liées à l'immensité des enjeux soulevés par les intérêts de la CTROC ont provoqué chez moi une Révolution culturelle et organisationnelle extrêmement rafraîchissante, bien que quelque peu déstabilisante... À grands coups de pied dans le postérieur du confort et de l'indifférence institués, les structures aux fondements extrêmement démocratiques laissent place au pouvoir régénérateur de l'autogestion créatrice. Bien sûr que la démocratie amène son lot d'inconvénients, notamment dans l'instabilité des plans d'action et dans la longueur

des processus.

Mais, la déstabilisation, n'est-ce pas là le caractère essentiel de tout mouvement de création qui propose de faire du neuf avec du neuf? Bien que les inconvénients évoqués peuvent susciter quelques irritations s'apparentant quelques fois à de la démobilisation, la certitude de s'impliquer dans une organisation garante de démocratie assure que la CTROC, par son existence autogestionnaire même (ainsi que celle du mouvement communautaire québécois), participe activement à un mouvement de transformation de la société. Bien que la réalisation de nos objectifs concrets puisse paraître plus ou moins accessible en cette période marquée par un autoritarisme doux, la survie et la promotion de processus démocratiques basés sur l'empowerment et l'autogestion demeurent les actions les plus structurantes de la CTROC. Il me semble illusoire, l'Histoire en est témoin, de souhaiter des changements radicaux de la société vers l'autogestion par des moyens qui, eux-mêmes, ne sont pas traversés par cette philosophie autogestionnaire de l'action.



## Pour comprendre les demandes de la CTROC (suite...)

(Suite de la page 1)

la population régionale et accorde une place aux organismes communautaires au sein des conseils d'administration des Régies régionales. Cette approche laisse entrevoir une démocratisation dans la planification et l'organisation des services à la population. Ainsi, dès 1994, dans le cadre de la mise en place de cette loi, naissent les Tables régionales d'organismes communautaires (TROC) pour servir, à partir d'une concertation des organismes communautaires de la région, d'interlocuteurs régionaux pour les régies régionales de la santé et des services sociaux. Notons qu'en 1995, les 16 TROC du Québec se regroupent en la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC).

En 2004, la réforme du réseau de santé et services sociaux, imposée par l'adoption de la Loi 25, transforme grandement les relations entre le réseau étatique de santé et services sociaux et les organismes communautaires intervenant dans ces domaines. En plus de réduire la participation des communautés régionales à la définition des besoins et des moyens pour les combler, la Loi 25 soumet le système de santé et de services sociaux à une logique épidémiologique et curative où l'on cible des

« problèmes de santé (sinon des maladies) », y associe des populations « vulnérables (sinon victimes) », y prescrit des interventions précises et on y évalue les résultats par le décompte des cas traités et par la réduction de l'incidence des problèmes.

De plus, la Loi 25 tend à intégrer plus en plus étroitement les organismes communautaires en santé et services sociaux dans le réseau étatique. Ceux-ci sont désormais identifiés comme faisant partie de cet « autre réseau » lié au réseau étatique. Du coup, le mode de gestion du MSSS appelle les organismes communautaires à venir en aide à l'État dans la réalisation de ses objectifs. L'insuffisance de services offerts par les employés du gouvernement positionne les organismes communautaires en producteurs de services soumis aux orientations des planifications ministérielles en matière de santé et de services sociaux.

---

**« La CTROC propose d'instaurer l'indépendance du soutien financier à la mission du PSOC face aux programmes-services du réseau de la santé. »**

---

### Constats de la situation actuelle sur les organismes communautaires en santé et services sociaux.

La Loi 25 et son modèle de gestion pousse ainsi les organismes communautaires à devenir des relais du réseau public. Elle les entraîne à abandonner les volets d'intervention et d'action liés à leur mission, comme la prévention, la promotion et la sensibilisation. En liant, par exemple, leur financement à la signature d'ententes de services ou à des priorités ministé-



**La gestion du PSOC par le Ministre Couillard appauvrit nombreux organismes communautaires, déjà essoufflés.**

rielles, c'est l'autonomie des organismes communautaires autonomes qui est remise en question. Du coup, cela diminue considérablement leur capacité d'identifier rapidement les nouvelles problématiques et d'inventer des moyens efficaces

pour subvenir à ces besoins. Sans compter que l'imposition de priorités nationales, associée à la procédure exclusive de nomination par le ministre des membres des conseils d'administration des Agences, réduit en peau de chagrin la marge de manœuvre régionale dans l'identification des problématiques propres à chaque région. L'allocation des ressources est octroyée par des programmes-services (il y en a 9) tellement ficelée qu'il ne reste, aux instances régionales, qu'à exécuter les directives ministérielles. En effet, les choix ministériels sont transférés aux Agences par le biais d'ententes de gestion MSSS-Agence imposant une reddition de compte précise selon une logique épidémiologique.

Par ailleurs, une approche centralisée associée à des allocations de ressources ciblée et dirigée du haut vers le bas produit ce qu'on appelle des « effets silos ». Chaque fois que le Ministère de la Santé et des Services sociaux déplace une priorité d'un programme à un autre, qu'il fait le choix d'investir dans le médical et le curatif plutôt que dans le préventif et le social, il crée un vide de services par rapport à des besoins non pris en considération par l'État.

Compte tenu que le Ministère de la Santé et des Services Sociaux ne prio-

(Suite page 9)

## À la CTROC, au cours de la dernière année

L'année 2007-2008 en fut une de bouleversements pour la Coalition des tables régionales des organismes communautaires (CTROC). Lors de l'Assemblée générale annuelle de mai 2007, le conseil d'administration se renouvela complètement. Un mois plus tard, en juin, la coordonnatrice quitta son poste. Dès lors, le conseil d'administration se devait d'accomplir les tâches dévolues à la coordination. En plus du processus d'embauche de la nouvelle coordination, le conseil d'administration veilla à démarrer la campagne de visibilité « Les organismes communautaires... du monde à découvrir! ». C'est en novembre que le choix d'un nouveau coordonnateur fut arrêté sur Patrick C. Pilotte.

Rapidement, le coordonnateur s'attela à l'étude des dossiers portés par la Coalition. Dans l'objectif de faire connaître la CTROC et de limiter le nombre de correspondances d'information aux membres, il débutait la parution hebdomadaire, devenu depuis ce temps un mensuelle, d'un bulletin résumant les actualités du point de vue du mouvement communautaire.

Conjointement à plusieurs membres de la CTROC (dont plusieurs du conseil d'administration), la coordination entreprit des rencontres politiques afin de faire connaître les revendications de la Coalition auprès des partis politiques québécois. Ces actions méritèrent à la CTROC une

invitation, de la part de l'opposition à l'Assemblée nationale, à étudier la distribution des crédits du budget 2008-2009 du gouvernement du Québec. En ce cadre, les partis d'opposition posèrent des questions au Ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au nom de la CTROC lors de la commission parlementaire sur les Affaires sociales sur l'étude des crédits.

Parallèlement, la CTROC fit des pressions sur le ministère de la Santé et des Services sociaux pour obliger le Ministre à rencontrer les représentants de la CTROC. Jusqu'ici, malgré la multiplication des formes de demandes, le Ministre Couillard a toujours repous-

sé à plus tard cette rencontre, en la renvoyant à la conclusion des travaux administratifs du Comité de valorisation et de consolidation de l'action communautaire du MSSS.

Parlant des travaux administratifs, nous verrons plus loin qu'elles absorbèrent maintes énergies de la Coalition. Il résulta de ces travaux, l'adoption par le MSSS d'un cadre de référence sur la reddition de comptes, de la rédaction d'un cadre de référence sur les modes de financement et de la création d'un comité de travail sur le financement des organismes communautaires.



## Bref compte rendu des travaux administratifs

### Reddition de compte (complété).

Les travaux concernant le cadre de référence sur la reddition de compte sont terminés, le document a été adopté au comité valorisation et consolidation de décembre 07. Il est disponible sur le site du ministère dans la section *nouvelles publications*. Il a été transmis aux organismes via les Agences de chacune des régions. L'année 2008-09 sera une année de transition et l'application se fera sur l'année 2009-10.

### Cadre de référence concernant les modes de financement (presque complété)

Le mandat du Sous-comité sur les modes de financement est de déterminer le ou les mode(s) de soutien financier s'inscrivant dans la définition du PSOC, en vue d'une harmonisation des pratiques dans le

réseau de la santé et des services sociaux. Plus précisément, le Sous-comité poursuit les objectifs suivants : définir la notion de mode de financement des organismes communautaires et circonscrire celui ou ceux des trois modes (à partir des trois modes actuels de financement des organismes communautaires que sont le soutien à la mission globale, le financement par entente de services et le financement par projets ponctuels) devant être rattaché(s) au PSOC.

Dans les faits, Le MSSS tenait à intégrer les 3 modes de financement au PSOC puisque à l'heure actuelle toutes les Agences utilisent les 3 modes et en font leur reddition de compte à même le programme SOC.

La CTROC a émis ses craintes à l'effet

que le PSOC devienne un fourre-tout et soit ouvert à toutes sortes d'organismes et que le financement à la mission soit utilisé afin de répondre aux besoins de services des CSSS.

Tout au long des travaux, la CTROC a eu la préoccupation de conserver la définition des organismes communautaires contenu dans la brochure actuelle; de s'assurer que le financement à la mission est la vocation première et principale du PSOC et que les 2 autres modes sont accessibles; de s'assurer que le soutien par entente est conforme à la réalité actuelle (activités spécifiques), c'est-à-dire qu'il s'agit d'ententes gérées par les Agences ou le Ministère – les ententes de services relevant des CSSS sont exclues du

(Suite page 10)

## Laval : 250 mots d'action...

La CDC de Laval et ses membres, sont engagés dans un processus régional de mobilisation de l'ensemble de la société civile. Le leadership des organismes communautaires s'exprime notamment dans la création d'espaces de discussion et d'action sur des enjeux de développement social pour les différentes communautés de la région. Cette démarche d'une année culminera en un rendez-vous régional en avril 2009.

*Nous travaillons avec l'agence à dresser un portrait des actions des groupes ainsi que de leurs impacts pour la région (étude d'impact);*

Nous travaillons avec le CSSS à minimiser les irritants dans la « concertation » issue de la mise en place du RLS;

Nous travaillons à faire respecter les pratiques alternatives des OCASSS au sein du RLS et agissons comme « chien de garde » auprès des instances;

Nous supportons et animons le collec-



tif régional de lutte à la pauvreté qui a décidé de travailler selon les orientations du collectif national;

Nous continuons à faire respecter le cadre régional avec l'agence et à tenter de rehausser le financement des OCASSS;

Nous travaillons à renforcer les pratiques des groupes autonomes et à les solidariser autour de ce qui les rassemble;

Nous travaillons à « médiatiser correctement » les actions et prises de positions des groupes;

Nous continuons à travailler avec nos collègues de la CTROC et du mouvement communautaire pour atteindre nos objectifs collectifs;

bref, nous continuons à faire ce que nous sommes censés faire, en plus des autres tâches et impondérables...

## En Abitibi-Témiscamingue

La région de l'Abitibi-Témiscamingue, où le mouvement communautaire en santé et services sociaux est représenté par le CROC AT, les organismes communautaires poursuivront leurs actions pour demander le rattrapage des crédits de développement pour 07-08. Pour ce faire, il est prévu de faire des rencontres

au CA de l'Agence, lettres d'appuis des députés et autres types d'action.

Par ailleurs, la CROC amorce les travaux de son comité finance, par l'élaboration d'un plan d'action et des priorités d'actions.

De plus, la CROC organise un Forum au début juin pour étudier le cadre

de référence et de collaboration de l'A-T. En fait, les grands enjeux seront repris et la CROC s'assurera de dégager une vision régionale sur ces enjeux. Une action clôturera ce Forum, probablement le dépôt symbolique de nos propositions et position régionale à l'Agence. La CROC pour-



**Concertation régionale  
des organismes communautaires  
de l'Abitibi-Témiscamingue**

suivra ses travaux au comité partenariat où, notamment, sera décider la reconnaissance de deux nouveaux groupes.

Finalement, la région accueillera, au mois de mai, la rencontre Nationale de la CTROC!

## Région de Québec



Le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC 03) tiendra un congrès d'orientation les 21-22 octobre 2008. Ce sera une excellente occasion pour nos membres de faire le point sur : d'où nous venons, nos forces et faiblesses actuelles et vers où et comment nous

actualiserons notre rôle d'interlocuteur régional, de promoteur et défenseur des organismes communautaires. Un comité organisateur, de 9 personnes dont 7 membres issus d'organismes de base, s'activera à créer un événement qui sera coloré de la parole et des gestes de gens passionnés et

engagés.

À plus brève échéance, le ROC 03 tentera de rencontrer des députés de la région de la Capitale-Nationale dont le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité et le Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale pour obtenir

(Suite page 6)

## Mauricie/Centre-du-Québec

Au Centre-du-Québec et en Mauricie, nous sommes en pleine campagne de mobilisation. Nous avons rencontré et obtenu l'appui de 7 des 10 députés de notre région. Ces députés vont interpeller, directement et par des lettres, le ministre de la Santé et l'Agence. Nous organisons 7 conférences de presse (La Tuque, Shawinigan, St-Élie-de-Caxton, Trois-Rivières, Nicolet, Victoriaville et Drummondville). Pour chacune de ces conférences, des personnalités du monde municipal, du milieu artistique et du milieu des affaires vont donner leur appui aux groupes communautaires et à leur demande d'un meilleur financement auprès du MSSS et de l'Agence.

À ce jour 67 personnalités ont signé une lettre ouverte qui paraîtra dans le quotidien le Nouvelliste et dans 3 hebdomadaires. Parmi les

personnalités: Fred Pellerin "conteux" de St-Élie-de-Caxton, les maires et mairesses de Drummondville, Bécancour, Nicolet, Shawinigan, La Tuque, des MRC (par voie de résolution), les évêques des diocèses de Trois-Rivières et de Nicolet, des médecins, des journalis-

Baptiste Mauricie, des dirigeants de CLD, de SADC, le directeur général d'un CSSS, une dizaine de chercheurs universitaires, etc. .

sur notre site web vers la mi-mars. Le tournage est terminé. Des membres du conseil d'administration et du personnel de la TROC



**Près de 375 personnes du milieu communautaire de la région ont manifesté hier soir, devant le conseil d'administration de l'Agence de santé et des services sociaux Mauricie et Centre-du-Québec.**

*Photo: Ève Guillemette*

tes, une présidente de Commission scolaire, le président de la Société St-Jean-

Nous sommes en production de capsules humoristiques qui pourront être vues

personnifient le Premier ministre, le ministre de la Santé, la sous-ministre responsable du dossier communautaire, un PDG d'agence et un sympathique attaché politique.

Enfin, nous organisons une manifestation pour le 23 avril 2008. 300 manifestantEs sont attendus à une séance publique du conseil d'administration de l'Agence. Ce soir là, pour un million \$ de plus à la mission, 300 chapeaux seront levés et passés!

## Région de Québec (suite...)

(Suite de la page 5)

une bonification du financement récurrent dédié à la mission dans le PSOC.

Le ROC 03 et des membres se rendront à une rencontre-débat sur le 811-info-social, le 20 mars. Le dédoublement de certains services, l'allocation de fonds dirigés vers des CSSS au détriment d'OCA et les mécanismes de suivi et

d'accompagnement seront investigués

Le comité politique et mobilisation effectuera une activité de sensibilisation et de promotion de ACA le 27 mars au conseil d'administration de l'Agence. Un laminé de l'affiche **Les organismes communautaires, du monde à découvrir!** sera donné au président afin d'être affiché dans

le hall de l'Agence. Nous le questionnerons également sur la suite du rapport Castonguay, particulièrement au choix de la région de Québec comme région pilote de l'opérationnalisation marchande et du nouveau type de gouvernance prescrit découlant de certaines recommandations.

Le comité de mise en application de la politique ré-

gionale de reconnaissance et de financement des organismes communautaires (CMAP) se réunira 5 jours en mai. Ce comité paritaire, 2 représentants du ROC 03, 2 de l'Agence étudieront, analyseront les besoins présentés dans le cadre du PSOC. Le CMAP fera ensuite des recommandations au conseil d'administration de l'Agence.

## Le mot de Chaudière-Appalaches

Qu'est-ce qui attend la TROCCA dans les prochains mois ?

Sous forme d'une audience publique, la dernière étape de consultation pour la révision du Cadre de référence entre l'Agence, les établissements et les organismes communautaires de Chaudière-Appalaches a été remis à deux reprises déjà. Devinez pourquoi ? Des tempêtes. On jurerait que le mauvais sort s'abat sur l'Agence pour l'empêcher de compléter son exercice de consultation soi-disant hyper-démocratique. La prochaine date prévue est le 13 mars, si Dieu le veut !

En tout cas, nous on commence à s'impatisser parce que c'est à ce moment que nous déposerons les quelques vingt-cinq propositions de bonifications à leur document issus de notre propre consultation et on a bien hâte de voir la réaction que cela suscitera.

Les représentants du vérificateur général sont de retour dans la région. Après une première tournée visant à recueillir auprès de l'Agence et de certains organismes des éléments qui leur permettront de forer davantage dans une deuxième journée, ils sont maintenant de retour et

visitent des organismes, leur demandant procès-verbaux, états financiers, etc.

Par ailleurs, comme toutes les autres TROCs, nous suivront (et tenterons de comprendre) les travaux provinciaux sur le PSOC, le financement des OCASSS et tout le bataclan qui va avec.

Je termine en étalant ma propre préoccupation à l'égard de la cohérence et de la solidarité du mouvement communautaire dans la région. Déjà pas très fort au départ, un nombre croissant d'organismes se laisse séduire par les ententes de services et



autres combines déguisées provenant de l'Agence ou des établissements et s'embarquent dans de la prestation de services complémentaires au réseau sans la moindre hésitation. On assiste du coup à une division marquée à l'intérieur des troupes : les résistants et les collaborateurs inconditionnels.

Qui c'est qui va ramasser tout ça quand le trouble sera pogner ??? Devinez...

## Ce qui attend le ROC Estrie pour les prochains mois

D'abord nous souhaitons embaucher une direction, le processus est en cours et nous attendons des résultats au cours des prochaines semaines.

Nous allons tenir une Assemblée générale spéciale avant la fin des négociations avec l'Agence pour que le Cadre de référence balisant le financement des organismes d'action communautaire autonome ainsi que les relations entre l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie soumis à l'Agence soit accepté par nos membres.

Nous envisageons la fin prochaine des négociations avec l'Agence pour le Cadre de référence balisant le financement des organismes d'action communautaire autonome ainsi que les relations entre l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie. L'adoption du Cadre par le conseil d'administra-

tion de l'Agence devrait suivre.

Nous poursuivons le développement du Cadre de référence sur les modalités de relation entre les établissements à vocation régionale du Réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires de l'Estrie.

L'obtention du financement attendu du SACAIS nous permettrait de procéder à l'organisation des États généraux du ROC de l'Estrie.

Nous célébrons le 15<sup>e</sup> anniversaire du ROC de l'Estrie cette année.

Nous poursuivons notre projet *Communautaire 101*, une série de six sessions de formation développée par le ROC de l'Estrie afin d'outiller adéquatement les acteurs du milieu communautaire estrien. Destinées aux personnes nouvellement arrivées dans le milieu com-

munautaire ou souhaitant parfaire leurs connaissances et démystifier certains concepts.

Notre présentation *Préparons la relève* sera présentée aux étudiants du Cégep de Sherbrooke et de l'Université de Sherbrooke en travail et service social. Elle rejoindra plus de 120 étudiants.



# Montérégie



Table Régionale des Organismes Communautaires  
et Bénévoles de la Montérégie

Pour l'année qui vient, la TROC-Montérégie entend promouvoir sa plate-forme de revendications communes dans les différents lieux de représentations qui nous sollicitent, qu'ils soient politiques ou administratifs comme les CRÉs par exemple. Cette plate-forme résulte d'un an de consultation auprès de nos membres et de nos différents partenaires sectoriels ou multisectoriels. Elle traite des déterminants sociaux de la santé en y intégrant

nos constats terrains et nos principales revendications. Une assemblée générale extraordinaire en a fait l'adoption comme base de représentation le 24 janvier dernier.

Nous organisons également avec notre comité MOB, une action majeure à l'Agence de la Montérégie lors de l'adoption des budgets 2008-2009. Notre objectif est de faire pression pour augmenter le soutien à la mission globale

des organismes accrédités au programme SOC. Nous désirons viser le ministre Couillard par ricochet de manière à obtenir une rencontre avec lui ou de dénoncer le fait qu'il ne veut pas nous rencontrer.

Il est certain que la privatisation du système de santé sera un thème important que nous allons aborder avec nos membres lors d'une tournée d'information effectuée auprès des 11 territoires de CSSS de la Montérégie.

## Pourquoi un régime de retraite pour les groupes communautaires ?

Vous travaillez dans un groupe communautaire et votre salaire annuel est de 32 775 \$. Avec les régimes publics, quel sera votre revenu lorsque vous prendrez votre retraite ? Eh bien, vous serez sous le seuil de pauvreté, avec un revenu annuel de

17 241 \$, une fois additionnés le montant de la Pension de la sécurité de la vieillesse (5 903 \$), le montant du Régime de rentes du Québec (7 774 \$) et le montant du Supplément de revenu garanti (3 564 \$). Sans un régime de retraite, vous irez grossir les rangs des plus pauvres dans notre société.

Ah ! mais vous avez un Régime enregistré d'épargne retraite (REER), petit certes, mais qui vous permettra de hausser votre revenu jusqu'à 21 000 \$ ? Eh bien,

vous tomberez alors dans la « trappe fiscale », qui fera en sorte que seulement 20 % de vos retraits de REER serviront à augmenter votre revenu disponible. En effet, après 65 ans, les premiers 20 800 \$ de revenus sont frappés à la fois par la réduction du Supplément de revenu garanti et par la fiscalité (impôts et cotisations), avec un taux marginal allant de 50 % à 83 % !!! Pas de quoi se la couler douce sous les cocotiers...

Méchant réveil ? Vous êtes sous le choc ? Eh bien,

rassurez-vous, il y a une solution : un régime complémentaire de retraite pour les groupes communautaires et les groupes de femmes, qui démarrera au printemps grâce aux travaux de Relais-femmes et du Centre de formation populaire (CFP), en collaboration avec le Service aux collectivités de l'Université du

Québec à Montréal. À l'automne 2007, le CFP et Relais-femmes entreprenaient une tournée de formation et d'information sur le projet de régime de retraite qui les a menés dans toutes les régions du Québec. La der-

nière phase est en cours et consiste à recueillir le nombre minimum d'adhésions nécessaires à la mise sur pied de ce régime adapté à la réalité et à la capacité de payer des groupes communautaires. Jusqu'à maintenant, plus de 350 travailleuses et travailleurs ont choisi d'adhérer à ce régime de retraite. Serez-vous les prochains ? Vous voulez plus d'information ? Visitez les sites Internet du CFP ([www.lecfp.qc.ca](http://www.lecfp.qc.ca)) ou de Relais femmes [www.relais-femmes.qc.ca](http://www.relais-femmes.qc.ca) Vous voulez adhérer au régime de retraite ? Contactez le CFP (514- 842-2548) ou Relais-femmes (514-878-1212). Date butoir pour les adhésions : 15 mars 2008. Mise sur pied du régime de retraite : 1er juin 2008. Parce que vieillir, c'est plus agréable à l'abri du besoin !



## Pour comprendre les demandes de la CTROC

(Suite de la page 3)

rise, depuis plusieurs années, que cinq programmes-services (PPALV; Santé mentale; DI; DP, et jeunes en difficulté,) ce n'est qu'environ 25% des organismes communautaires qui se partagent 75% des crédits de développement dans la majorité des régions du Québec. Il en résulte un sous-financement chronique pour les organismes œuvrant dans des secteurs et avec des clientèles non priorisés nationalement, même s'ils revêtent une grande importance pour les acteurs régionaux.

Dans une étude réalisée en 2003 par la CTROC, les organismes communautaires soutenaient que ce sous-financement met en péril la survie des organisations. Il a pour conséquence de diminuer l'accessibilité des activités des organismes (augmentation des coûts pour les bénéficiaires ou réduction des activités). De plus, les bénévoles et permanents des organismes communautaires doivent se consacrer de plus en plus à la recherche de financement. Ils ont donc moins de temps à consacrer à la réalisation de leur mission. Cette pression tend à épuiser autant les bénévoles (qui désertent) que les employés (qui changent d'emploi régulièrement), dont les conditions de travail précaire ne peuvent être amélioré par difficultés financi-

res des OCASSS. Sans compter que certains organismes peuvent être tentés de délaissier leur mission afin d'obtenir des ressources financières sont attachées aux priorités gouvernementales. Souvent, par manque de financement, les organismes doivent fermer temporairement, sinon définitivement, leurs portes. Du coup, c'est l'autonomie des groupes, gage de leur capacité d'innovation et de prévention, qui est dissoute.

### Quelques revendications.

Pour résoudre cette situation catastrophique, la CTROC demande au MSSS de s'assurer que l'ensemble des organismes soit consolidé par un rehaussement de leur financement à la mission et que les régions récupèrent les marges de manœuvre nécessaires pour rencontrer les priorités identifiées par le milieu régional, malgré ses priorités sur le plan national. La situation politique québécoise actuelle, caractérisée par un gouvernement québécois minoritaire, tend à politiser les priorités ministérielles. Pour des raisons électoralistes, le gouvernement préconise de prioriser des domaines d'intervention médiatiquement vendeurs et politiquement populaires afin de s'attirer les sympathies de la population, sans prendre en considération les véritables besoins de la population

identifiés par les OC et les communautés régionales.

Plusieurs outils peuvent aider à atteindre cet objectif. Premièrement, et d'une façon incontournable, il est nécessaire que le MSSS consacre immédiatement une partie des crédits à la consolidation des groupes intervenant dans les programmes-services non priorisés. Afin de réduire les écarts entre les groupes et de leur assurer un financement minimal, la CTROC propose l'établissement de

---

**« La CTROC demande au MSSS de s'assurer que l'ensemble des organismes soit consolidé par un rehaussement de leur financement à la mission. »**

---

seuils planchers de financement par typologie d'organismes. L'atteinte de ces seuils, fondés sur le principe de « mission comparable, financement comparable », doivent être pris en considération par le MSSS dans la négociation des crédits de développement destinés au financement à la mission. D'ailleurs, la Politique de reconnaissance de l'action communautaire pose, comme paramètre opérationnel, « l'équité entre les organismes communautaires de taille, d'acha-

landage, d'activités et de clientèles comparables » (Gouv. du Québec. 2001. *L'action communautaire. Une contribution essentielle...*, p. 26).

Pour éviter que le mode de gestion par priorités du MSSS n'affecte encore les OCASSS, la CTROC propose d'instaurer l'indépendance du soutien financier à la mission du PSOC face aux programmes-services du réseau de la santé. Seuls les crédits affectés aux ententes pour le financement d'activités spécifiques devraient demeurer sous la détermination des orientations ministérielles. Cette indépendance peut revêtir plusieurs formes (programme national de soutien géré régionalement, nouveau programme-service destiné au communautaire, etc.). Le principe se doit de séparer le financement des OCSSS du financement du réseau étatique de la santé et des services sociaux. Le MSSS devrait donc déterminer, sur le plan national, le budget total accordé aux OCASSS et l'identifier ainsi. Afin de redonner aux régions leur marge de manœuvre pour répondre à leurs besoins spécifiques, la répartition des crédits de développement doit se négocier régionalement entre les Agences et les TROC après leur distribution équitable entre les régions.



Patrick C. Pilotte  
Coordonnateur CTROC  
138, du Ravin-Bleu  
Gatineau, Québec  
J8Z 1X8  
819-205-1399  
Cell: 514-882-9978  
[info@ctroc.org](mailto:info@ctroc.org)

## Qui sommes-nous!

La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires regroupe 16 Tables régionales d'organismes communautaires en santé et services sociaux provenant des 17 régions du Québec. Elle est un lieu d'analyse et d'action sociale et politique qui permet de promouvoir les intérêts des quelques 3000 organismes communautaires en santé et services sociaux, tous secteurs d'intervention confondus, et ceux des populations auprès desquelles ils interviennent.



Les organismes communautaires...  
Du monde à découvrir!

[www.ctroc.org](http://www.ctroc.org)

## Bref compte rendu des travaux administratifs avec le MSSS (suite...)

(Suite de la page 4)

**PSOC** – les ententes sont davantage liées à des budgets spécifiques qui eux, sont liés à des orientations régionales d'Agence ou ministérielles. Elles sont en lien avec la mission de l'organisme concerné et demande une reddition de compte particulière, il peut aussi s'agir d'une entente avec un organisme provenant d'un autre ministère et reconnu par cet autre ministère (ex : Droits et recours, organismes familles...):

Après plusieurs séances de travail, le cadre de référence est allé en consultation dans les Agences et dans les instances des organismes communautaires. La consultation est maintenant terminée et le sous-comité aura à revoir certains éléments à la lumière de la consultation.

Pour sa part suite à la consultation des 16 régions, la CTROC a transmis son avis au ministère. Les principaux points qui ont été soulevés sont :

-chiffrer la prépondérance du financement à la mission par rapport aux autres modes de financement avant l'application du cadre de référence (pour s'assurer de l'aspect accessoire et marginal des 2 autres modes) ;

-s'assurer d'un mécanisme de transfert du financement pour activités spécifiques en financement à la mission lorsqu'il y a récurrence, permanence et congruence avec la mission ;

-définir et baliser davantage les objectifs et la nature du financement par activités spécifiques pour éliminer toute confusion possible ;

-introduire les facteurs d'exclusion au cadre dont ceux de la brochure PSOC actuelle et ceux du cadre de référence pour l'application de la politique ;

### **Sous-comité sur le financement des organismes communautaires (en phase de décollage)**

Le mandat du sous-comité de travail sur le financement des organismes communautaires dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires se libelle ainsi :

« Analyser la situation du financement des organismes communautaires et émettre des recommandations sur les perspectives de financement des organismes communautaires [ au Comité sur la valorisation et la consolidation de l'action com-

munautaire en santé et services sociaux ] »

### Préalables :

Les travaux du sous-comité doivent être circonscrits à l'intérieur du rôle même qui a été attribué au Comité sur la valorisation, soit celui de formuler des recommandations à l'intention du ministre, particulièrement en ce qui concerne le financement à la mission globale et la prépondérance de celui-ci face aux autres modes de financement.

À l'heure actuelle, la CTROC a accepté de participer à une première rencontre de ce sous-comité. Notre objectif est de vérifier si le sous-comité a la marge de manœuvre nécessaire pour tenir en compte nos préoccupations et faire des recommandations au Ministre. En effet, les délégués du communautaire souhaite pouvoir soulever certains enjeux concernant l'impact du rehaussement financier des organismes par programme service et par priorité ministérielle. Ce n'est qu'en prenant connaissance du plan de travail proposé que la CTROC sera vraiment en mesure de décider de la suite des choses.

